Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250014810-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

DC.2025.0148

Date de convocation : 12 décembre 2025

Délégués en exercice : 34	Présents : 29	Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à La Maillette - Salle Argoat, rue des Vénètes, 56500 Locminé, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Pierre-Yves JUHEL donne pouvoir à Mme Annie LE MAY, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Marie-Pierre PICAUT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : Mme Chantal BIHOES

Réaménagement et extension des services techniques communautaires avenant n° 2 au lot 13

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DC-2023-058 en date du 25 mai 2023 approuvant l'avant-projet définitif à 2 310 000 € HT et autorisant le lancement et l'attribution du marché de travaux pour le réaménagement et l'extension des services techniques communautaires à Moréac ;

VU le projet d'avenant ci-annexé ;

VU le rapport du Vice-président ;

Considérant que le montant global des marchés notifiés pour l'opération s'élève à 2 130 000 € HT représentant une économie générale de 180 000 € HT par rapport à l'estimation initiale du Maîtrise d'œuvre soit un montant de 2 310 000€ HT ;

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250014810-DE

Considérant, la nécessité de remplacer les gaines de ventilations circulaires par des gaines rectangulaires afin de gagner de la hauteur sous plafond qui est très réduite dans l'existant, générant un surcoût de 1 519,05 € HT ;

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant n°2 en plus-value sur le lot n°13 « Plomberie – Chauffage – Ventilation » du marché de réaménagement et d'extension des services techniques communautaires à Moréac,

Considérant que la proposition du titulaire du marché TEXIER, présentant un devis s'élève à :

Intitulé du lot	Titulaire	Montant initial du marché HT	Montant Avenant n°1	Montant Avenant n°2	Total marché HT	% Total Avenants
Lot 13- Plomberie Chauffage Ventilation	**TEXIER**	293 422.95 €	1 753,94 €	1 519,05 €	296 695,94	1,12 %

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER le projet d'avenant n°2 tel qu'annexé à la présente délibération, relatif à des travaux supplémentaires de remplacement dans le cadre du marché conclu avec la société TEXIER pour le réaménagement et l'extension des services techniques communautaires à Moréac – Lot n°13 « Plomberie-Chauffage-Ventilation »**
- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge des services techniques et des travaux, à signer ledit avenant et tout document y afférent.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND